

.....
.....
.....

À l'attention de : Monsieur J. M. LAXALT, président de la MGEN

Quand vous affirmez dans l'édito de Valeurs Mutualistes n°229 «*la mutation du capitalisme français le détourne de l'investissement humain et social pour la recherche de profits financiers...* » on dirait que vous n'avez pas réalisé que les valeurs mutualistes qui s'affirment aujourd'hui au sein de la MGEN, semblent pour le moins vaciller, devenir obsolètes s'acheminant vers des nouvelles règles « solidaires » comme « *la contribution de tous les bénéficiaires pour la couverture sociale* ». Ces nouvelles règles ne se calquent-elles pas sur les valeurs de compétition et de rentabilité exigées par le système capitaliste ? Et ne mettront-elles pas en difficulté maintes familles avec un seul revenu car la contribution des enfants et du conjoint, femme ou homme, au foyer, générera une augmentation de cotisation parfois supérieure à 100%, alors que les revenus de la famille restent identiques ?

Vous présentez cette réforme comme un simple ajustement comptable, permettant d'équilibrer les comptes de la MGEN face à l'augmentation des dépenses occasionnée par le déremboursement de nombreux médicaments, l'augmentation des honoraires des médecins et la contribution sous forme de taxe annuelle à la CMU. En fait, par une telle décision, vous contribuez à mettre en œuvre la réforme de l'assurance maladie, officiellement au stade des rapports (rapport Chadelat) et de la consultation. En diminuant la part du coût des soins prise en charge par la sécurité sociale, le gouvernement manœuvre habilement pour imposer une réforme telle que la rêve le MEDEF : une assistance minimale payée par l'impôt pour les plus pauvres, une assurance complémentaire pour les autres, sous forme de contrats collectifs ou individuels, ouverts aux mutuelles et aux assureurs. Face à l'augmentation des dépenses, vous vous empressez en effet de faire passer les [mutuellistes](#) à la caisse, sans avancer l'ombre d'une critique quant à cette réforme larvée et sa logique. Vous auriez pu par exemple mettre en avant les exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les patrons et qui grèvent le budget de la sécurité sociale : 8,8 milliards d'euros en 2001 (contre 1,3 milliards en 91), plus que le déficit affiché la même année... Il y a fort à parier que vous nous expliquerez l'année prochaine que vous êtes contraints d'augmenter les cotisations pour faire face à la hausse du forfait hospitalier et aux augmentations occasionnées par la liberté accordée aux groupes pharmaceutiques de fixer les tarifs de leurs nouveaux médicaments.

La MGEN, en reniant le principe de solidarité qui fonde tant le mutualisme que la sécurité sociale, participe à l'accroissement des inégalités et à la guerre menée contre les « inactifs », les « improductifs » (retraités, chômeurs, intermittents...). En effet, au vu du capitalisme, les personnes au foyer doivent se rendre compte qu'elles passent leurs temps

de façon totalement improductive, elles sont économiquement inactives, les économistes les jugent inoccupées et aujourd'hui «les valeurs mutualistes et ces nouvelles règles» estiment qu'elles doivent cotiser pour la couverture sociale, même sans revenu, sûrement pour payer

le luxe de leur «inactivité» ! Les personnes sans rémunérations qui sont conjoints de personnes salariées ne peuvent pas toucher le RMI et se retrouvent donc sans aucun revenu. Paradoxalement elles devront cotiser pour s'assurer individuellement et paieront autant que certains salariés de l'Education Nationale.

Avec un minimum de réflexion non manipulée par la pensée capitaliste, il devient clair que les personnes au foyer **qui élèvent la prochaine génération** ainsi que les conjoints au chômage, retraités et les enfants sont loin d'être inactifs et que c'est en bonne partie grâce à eux que la société garde encore un visage humain. Ils sont actifs économiquement, socialement et artistiquement mais ne participent pas à une production économique.

La MGEN a choisi la logique individualiste : chaque personne doit s'assurer individuellement cassant ainsi le principe même de mutualité – solidarité. Chaque personne est à son propre compte : se vendre et s'assurer... Et comme si cela ne suffisait pas, par le biais d'un calcul plafonné, les familles aux plus gros revenus sont fortement favorisées. En effet, les cotisations pour les participants sont plafonnées à 96.1 € pour les conjoints à 40,92 € et pour les enfants les tarifs sont fixes.

Famille ayant un seul revenu et deux enfants de moins de 21 ans.		
Agent en milieu de carrière : 1300 € net mensuel	Participant : 40,94 € Conjoint : 24.6 € Enfants : 10 € Total 75,54 €	5,8% du revenu
Prof certifié 8 ^{ème} échelon 2080 € net mensuel	Participant : 68,24 € Conjoint : 40,92 € Enfants : 10 € Total 119,16 €	5,8% du revenu
Prof de FAC ou agrégé avec beaucoup d'HS 4900 € net mensuel	Participant : 96,1 € Conjoint : 40,92 € Enfants : 10 € Total 147,02 €	2,9 % du revenu

Vu que le capitalisme ne connaît rien d'autre que l'instrumentalisation, la compétition, la valorisation et la rentabilité, il devient plus que jamais urgent de se défendre contre le démantèlement social. Accepter de jouer le jeu qui nous est imposé par le système capitaliste, accepter que les réponses aux problèmes sociaux doivent reposer sur des choix économiques est un outrage. Car dans **une société réellement Humaine**, les réponses ne peuvent découler que de choix éthiques. Pour cela l'économie ne doit plus être cette

idéologie tyrannique qui gouverne la planète, elle doit être remise à sa place de moyen, contrôlé par la population.

Recevez, Monsieur J. M. LAXALT, mes meilleures salutations mutualistes.

Le / / 2004

CNT UN SYNDICAT DE COMBAT

salle Poly place Poly 63100 Clermont-Ferrand

Union Locale CNT



REFLEXION SUR LE MUTUALISME.

La mutualité s'est affirmée dans la pensée sociale dominante à la fin du 19^{ème} siècle. Par nature, le mutualisme est un mouvement profondément social. Sa finalité est l'homme tant dans sa protection que dans sa participation. Par la solidarité qu'il entend mettre en œuvre et par son utilité sociale indiscutable, ce mouvement se place comme promoteur de valeurs humaines essentielles. Son fonctionnement démocratique, s'il reste encore à parfaire, est le gage d'une réelle volonté de rendre l'homme maître de sa propre protection et plus largement de son existence. Ces divers éléments témoignent de son ancrage social et de ce qui fait son identité. L'originalité de ce mouvement, ce sont les principes qui le gouvernent à savoir l'entraide, la solidarité, la primauté de l'homme.

Le mutualisme est un des principaux mouvements sociaux de notre pays. Il a toujours œuvré dans le sens d'une réduction sinon d'une disparition des inégalités sociales. Dans la plupart des cas, celles-ci sont la résultante de la situation économique du moment. A ce titre, les structures mutualistes n'ont jamais ignoré l'économie mais se sont plutôt placés comme des rectificatifs de celle-ci.

Depuis plusieurs années maintenant, une tendance se dessine: celle du glissement d'un mouvement social par essence vers une dimension où l'économie règne en maître. La mutualité s'inscrit désormais dans une double mouvance. Sociale par nature, elle évolue dans un contexte où la place de l'économie est grandissante et en adopte progressivement les règles. D'autre part, le public adopte un comportement consumériste confortant ainsi les groupements mutualistes dans une logique marchande et concurrentielle.

Il semblerait qu'à la solidarité, pourtant toujours revendiquée comme objectif principal, se substitue peu à peu l'utilité, bouleversant ainsi les rapports existants entre le mutualisme et ses adhérents. Les mutuelles deviennent ainsi un outil, un instrument au service de ses membres, en vue de satisfaire des besoins plus individuels que collectifs.

Si les mutualistes se refusent à le reconnaître, la santé n'en est pas moins devenue un marché. De plus en plus investi par des modes de gestion du privé, celui-ci accède désormais à un haut niveau de rentabilité. Au niveau des autorités européennes (directive CEE 18 /06 , 11/08 , 10/11 et 09/12/1992), il apparaissait donc nécessaire de mettre en place un nouveau mode de gestion de la santé fortement inspiré des techniques assurantielles, qui permet l'ouverture du secteur de la complémentarité à des groupes financiers de grande envergure, domaine jusque là réservé aux groupements mutualistes.

Ce qui correspond à une véritable procédure de démutualisation.

Les mutuelles évoluent donc dans un univers concurrentiel qui les conduit à adopter certaines pratiques marchandes pour attirer les sociétaires, ou plutôt devrait-on dire les clients. Cette évolution n'est que l'application française de ce qui se passe au niveau européen. En effet, la dimension sociale n'a

jamais été la priorité de la construction européenne. Le social ne devant être que le résultat des effets positifs enregistrés par l'économie des différents Etats membres grâce au marché commun, leur *credo* étant : « le social doit découler de l'économique ». Or depuis quelques années la tendance affichée, qui n'est présente que dans les discours, serait plutôt à faire du social une priorité. Alors que la seule préoccupation des instances européenne est la recherche du consensus social, blanc-seing au renforcement de la compétitivité des entreprises, masquant l'énormité des profits d'une caste, la baisse générale des revenus de la majorité et l'augmentation alarmante des laissés-pour-compte.

Cette percée de l'économie dans un domaine où depuis son origine on lutte contre les effets négatifs de celle-ci, marque la fin du social et de la solidarité. Devons-nous l'accepter ? Devons-nous dire amen ?

Abonnement gratuit de 3 numéros au « Combat Syndicaliste » périodique de la CNT.

Ecrire en capitales SVP :

Nom : **Prénom :** **Secteur d'activité :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**